



*Commission  
Historique*

AWIRS  
CAHOTTES

(Hameau de Horion – Hozémont)

CHOKIER  
FLEMALLE – HAUTE  
FLEMALLE – GRANDE  
IVOZ – RAMET  
MONS

---

# -LES CHRONIQUES-

**François CHEFNAY**

Bourgmestre de Ramet de 1834 à 1869

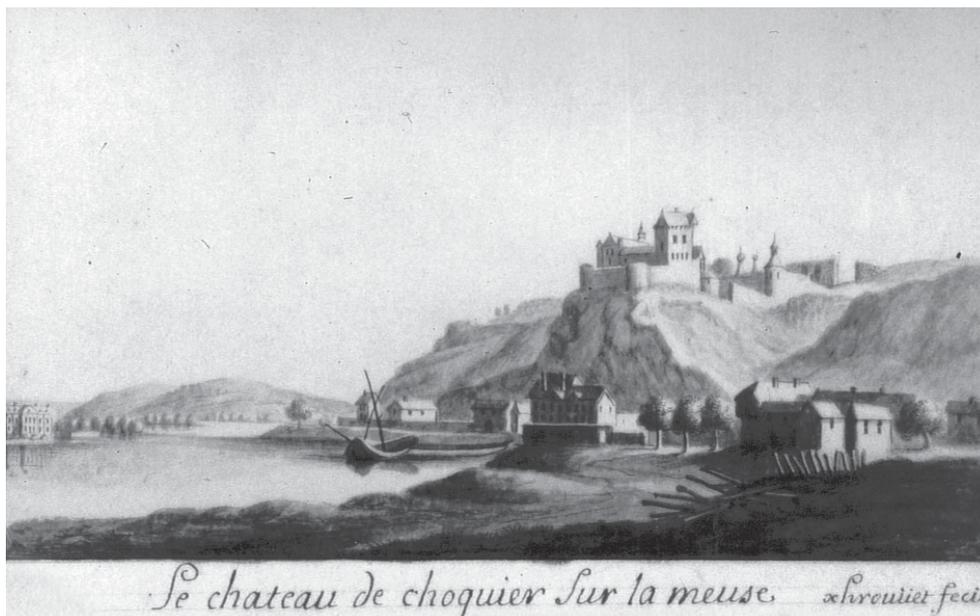
Première partie : Le château de la Torette

### FRANÇOIS CHEFNAY ET LE CHÂTEAU DE LA TORETTE

D'après Charles M. Mouton, l'origine du lieu dit "La Torette" est très ancien. Il dit d'ailleurs :

*"Le registre aux cens et rentes n° 85 de l'Abbaye mentionne en 1302, les noms des possesseurs de la Torette. Ils étaient nombreux en voici quelques uns : Johan de Penne, Simon de Penne, Ernus, son fils Ernus de Ramey ou ses hoirs (héritiers), Collin le Galleir, Pacquay del Torette, Bertrand de Mouse, Henrotte Amele, Henry delle Spesse Haye, Henrotte del Brassine, Jacquemin le Trockeal, Simon le Trockeal, Hanès Salhadin et bien d'autres encore ...*

*Tous ces possesseurs sont des notables fortunés : plusieurs d'entre eux sont, soit en ligne directe, soit par leurs alliances, des descendants de Motton d'Yvoz (1390-1439)"*



LE VILLAGE ET LE CHATEAU DE CHOQUIER (à gauche de l'autre côté de la Meuse on aperçoit la Torette).

Lavis à l'encre de Chine sur papier vergé par Mathieu XHROUET, en 1738

Collection artistique de l'U.Lg, n° d'inv.: I. 21. 183

Image numérique de Estelle Florani (www.chokier.com)

En espérant que Charles M. Mouton ne confonde pas Tourette (une tour à l'entrée du Val côté Villencourt) et Torette, le lieu que nous décrivons. Cela semble peut probable avec ce qui suit.

*"Il ressort de deux chartes du Val Saint-Lambert des 22 août 1594 et 9 mai 1595 qu'à cette époque, pour lui permettre de rembourser des rentes qu'elle était tenue de servir aux de Glymes, sur la ferme de Halledet (à Clermont-sous-Huy), l'Abbaye, par un acte auquel comparaissaient l'Abbé Dom Gile de Pas et tous les moines du monastère, engageait la Maison de la Thorette à Ramet, avec toutes ses appartenances, au procureur liégeois **Mortmans**, pour une somme de 1.400 florins Brabant."*

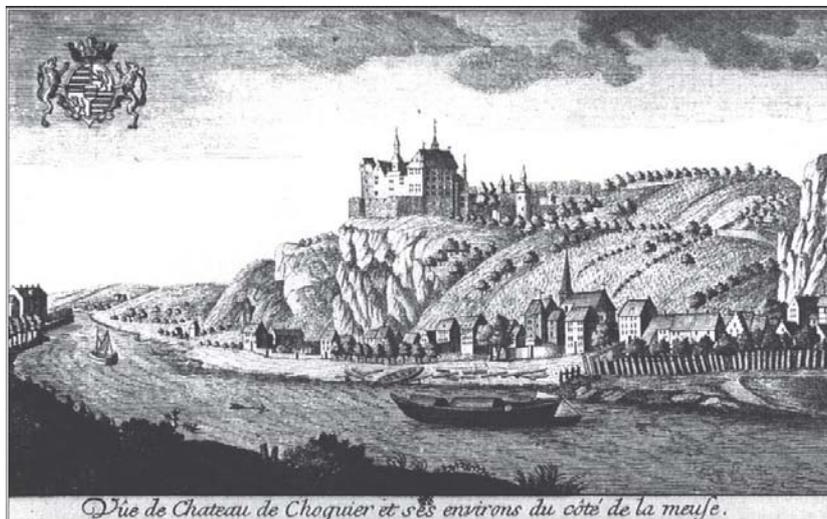
L'audoditacte, comme il le signale lui même, Gomer Claesens nous donne le même acte du 9 mai 1595 par lequel l'abbaye engagea le château et ses dépendances pour 1400 florins à Guillaume **Mottmans**, procureur à Liège. Lui par contre dit que l'acte est signé par Dom Gérard de Parfondrieu - fondé de procuration du Val Saint-Lambert.

Je n'ai pas trouvé trace de ce procureur de Liège au 16e siècle. Remacle Leloup a notamment dessiné les châteaux de la Meuse. Dans ses différents dessins de Chokier, on aperçoit parfois la maison de plaisance la Torette, située en face du château de Chokier.

#### VUE DU CHATEAU DE CHOQUIER ET SES ENVIRONS DU COTE DE LA MEUSE

Dessin au crayon et à l'encre de Chine sur papier vergé de Remacle Le Loup, peu avant 1738, 209 x 325 mm, collection privée.

Image numérique de Estelle Florani (www.chokier.com)



Remacle Leloup a réalisé le dessin de la Torette, parmi d'autres châteaux et maisons de plaisance dans le livre intitulé "Les Délices du Pays de Liège", livre que l'on dit d'habitude de Saumery. Le dessin est accompagné d'écrits. Ci-dessous, l'image de ces écrits élaborés avant 1738. A leur lecture, nous constatons que la propriété, à ce moment, appartient à M. de Bastin (à remarquer que pour l'ancien français le "s" s'écrit "f" dans le texte sauf quand il indique un pluriel)

348

Les Délices



M A I S O N

D E

C A M P A G N E.

Cette charmante Maison qu'on nomme la *Torète* située au Rivage de la Meuse vis-à-vis du Château de *Choquier*, est un séjour des plus agréables. Outre la vûe des Rochers escarpés, des Collines cultivées & du Château dont je viens de parler, qu'on diroit n'être placés à sa portée que pour son ornement, elle ocupe un terrain uni, assés étendu pour que quantité de beaux dehors y aient trouvé place.

Bâtie exactement sur cette Rivière qui baigne, pour ainsi dire, ses fondemens, elle jouit de chaque côté, de l'utilité & de l'agrément d'un grand Verger séparé de la Rivière par des murs à hauteur d'appui, ornés de Charmilles qui y font un très-bel effet. Les eaux claires qui y coulent tranquillement dans un Canal droit, dont les deux extrémités se dérobent aux yeux, n'y laissent voir qu'une magnifique pièce d'eau, qu'on diroit être l'ouvrage de l'art.

Des Collines couronnées de grands Bois, qui forment des Valées fertiles & de petits Coteaux descendant par étages, lui peignent au *Couchant* une perspective d'autant plus gracieuse, qu'elle est toute différente de celle dont elle est partagée au *Levant*. Rien n'est plus propre à délasser l'esprit que cette agréable variété.

Telle est la riante situation de cette belle Maison, dont quatre Corps de logis forment une Cour quarrée. Le principal qui a la vûe de la Rivière, présente une façade de cent piés de longueur, ornée de Pilastres rustiques, d'un Fronton, d'un grand Balcon supporté par deux Pilastres du même goût, entre lesquels est une belle porte cintrée. Le rez de chaussée contient un grand Salon de trente-sept piés en quarré, lequel placé dans le milieu, forme une magnifique enfilade avec les chambres qu'il sépare. Les Apartemens de l'étage qui est au-dessus, sont distribués avec le même ordre.

La

du Pais de Liège.

349

La Basse-Cour répond parfaitement à la Maison. La porte y est digne d'être remarquée. Elle est embélie de plusieurs Pilastres d'une Architecture rustique & flanquée de deux Saillans. Quoique très-élevée, elle est encore surmontée d'une espèce de Donjon couvert d'une Mansarde, où l'on a ménagé un Colombier.

Cette agréable Maison a vûe sur la *Meuse*, dont elle n'est séparée que par un Parterre en terrasse, qui n'a pas moins de cent piés en quarré.

On y voit un jardin sur le bord de la Rivière, qui forme un quarré long de trois cent piés de longueur sur deux cent cinquante de largeur, avec une Allée de charmes qui conduit à un Cabinet ou Berceau saillant, dont la perspective est belle & très-étendue. On découvre les deux Rivages, les Collines, les Rochers, les Vilages & les Maisons, qui les bordent jusqu'aux Faubourgs de la Ville de *Liège*. C'est-à-dire, que la vûe s'étend jusqu'à trois lieuës. L'Allée du milieu de ce Jardin aboutit à une grande Grille atachée à deux beaux Pilastres de pierre de taille en rustique, surmontés de pommes de Pin. La vûe y est agréablement conduite sur de vastes prairies qui regnent le long de la Rivière, où est une Allée de Noiers qui répond à celle du Jardin, & qui la continue à une distance hors de vûe. Elle appartient à Mr. de *Bastin*, Avocat & Conseiller en la Souveraine Cour Alodiale du Pais de *Liège*, qui en fait son séjour dans la belle saison, pour s'y délasser de l'attention qu'il est obligé de donner aux affaires.



Tom. I. Part. II.

Tttt

Les **Délices du Pays de Liège** ou *Description des monuments sacrés & profanes de cet évêché-principauté*, édité à Liège en cinq volumes in-folio, par Everard Kints de 1738 à 1744. Si ce document qui comporte de nombreuses gravures de liège et de la région liégeoise et probablement la plus belle réalisation de l'imprimerie liégeoise du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans aucun des documents officiels connus actuellement, Pierre Lambert de Saumery ne paraît pas comme le rédacteur principal de cette publication. Les auteurs sont d'accord pour attribuer à Saumery le rôle de secrétaire de rédaction. Étranger au pays, il était bien incapable d'établir une description du Pays de Liège avec aperçus historiques et archéologiques, même en utilisant les documents qu'on pouvait lui fournir. Saumery a écrit certains chapitres. Les inexactitudes qu'il a insérées, malgré les documents dont il disposait, lui ont parfois attiré de vertes semonces dont il esquive adroitement les conséquences.

Le dessin de Remacle Leloup est à comparer avec les cartes postales et photos qui suivront. Le pli au milieu du dessin est du au scanne de celui-ci dans la récente réédition du livre. L'image occupait l'entièreté des deux pages. Je pense bien que le "de Bastin" en question est soit celui décrit ci-dessous, ou soit il est Nicolas de Bastin, bourgmestre de Liège en 1747



R. le Loup fecit.

**BASTIN (Étienne-Richard DE)**, juriconsulte, naquit à Liège vers 1672 et y décéda vers 1737. Il était de la famille de Nicolas Bastin, bourgmestre régent de cette cité en 1653, aïeul et homonyme d'un autre Nicolas Bastin, receveur de l'hôpital Saint-Michel en Isle et qui fut élu magistrat à Liège, en 1718. Notre juriconsulte se fit connaître par ses notes sur le droit romain, coutumier, féodal, fiscal et canon, dont il a enrichi le grand ouvrage de Charles de Méan, consacré à l'ensemble de la législation liégeoise. De Méan était alors l'oracle de la jurisprudence, le Papinien de son siècle et Louvrex, juriconsulte également éminent, n'a pas jugé au-dessous de sa réputation de faire une nouvelle édition des œuvres de son compatriote et d'y joindre d'excellentes notes. Suivant cet exemple, Bastin rédigea, quelques années après, des remarques qui élucident et complètent très-bien cet ouvrage considérable ; l'édition de 1740-1741, qui les renferme, est considérée comme la meilleure. Les notes posthumes de Bastin, *avocat renommé*, suivant le témoignage de l'éditeur, se trouvent dans le septième volume et comportent soixante pages. Voici le titre du livre : *Observationes et res judicatae ad jus civile Leodiensium... a Car. de Mean... Editio tertia cum notis G. de Louvrex... Cum indice generali M. Gordinne... Cum notis ad ejusdem observationes et definitiones a clarissimo domino Stephano de Bastin, quondam avvocato Leodiensi collectas. Leodii, 1740-1741.*

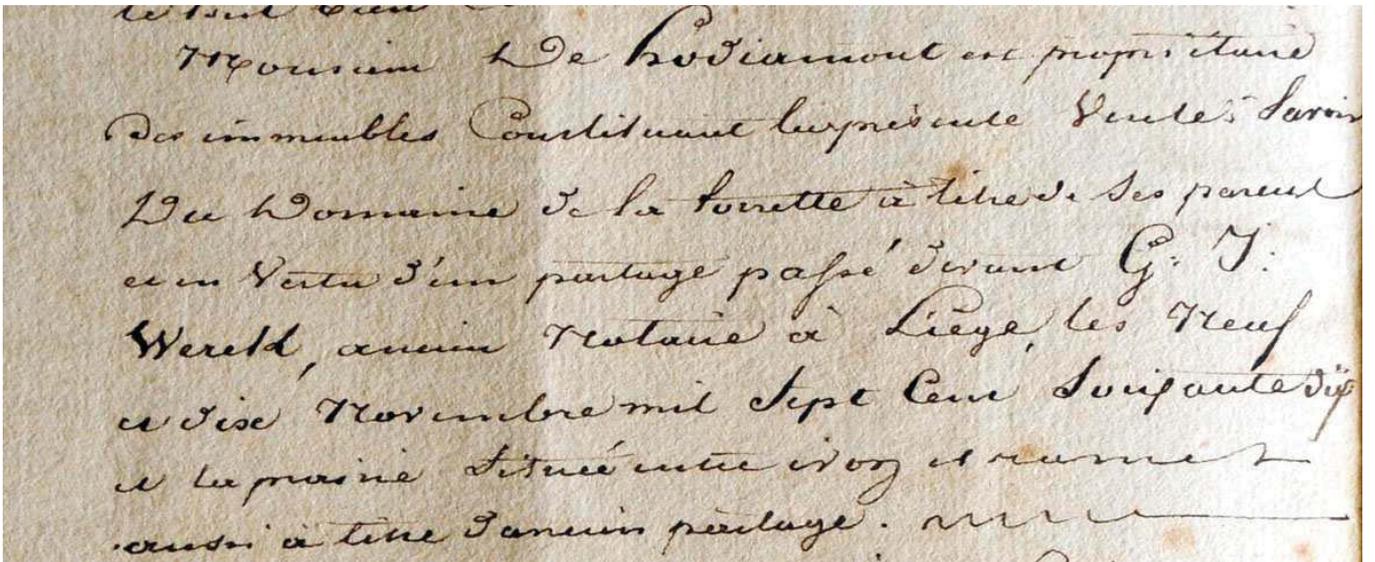
Loyens, *Recueil héraldique de Liège*, p. 428.

LES  
**DELICES**  
DU  
PAIS DE LIÈGE,  
OU  
DESCRIPTION  
GEOGRAPHIQUE,  
TOPOGRAPHIQUE ET CHOROGRAPHIQUE  
DES  
MONUMENS SACRÉS ET PROFANES  
DE CET EVÊCHÉ PRINCIPAUTE  
ET DE SES LIMITES.  
OUVRAGE  
Orné d'une Carte générale & de quantité de Planches en Taille-  
douce, contenant les Vûes de toutes les Villes, Eglises, Mona-  
stères, Edifices publics, Châteaux & Maisons de campagne de  
ce Pais ; avec des Notes pour l'éclaircissement de plusieurs faits.  
**TOME PREMIER.**  
SECONDE PARTIE.



A LIEGE,  
Chez EVERARD KINYS, Imprimeur de SON ALTESSE.  
M. DCC. XXXVIII.  
Avec Privilège & Permission.

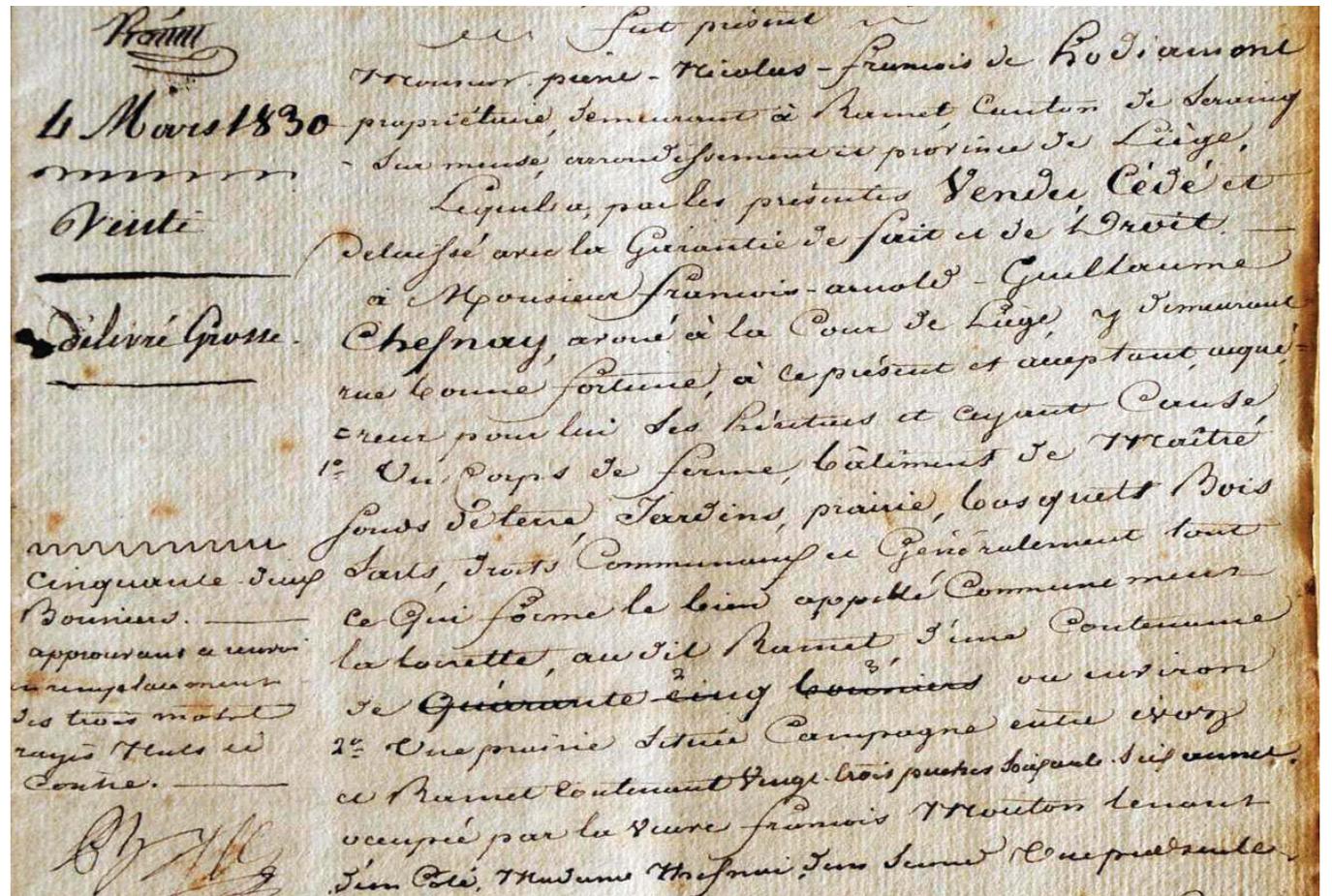
Le bien a été propriété de la famille "de Hodiamont" dans la deuxième moitié du 18e siècle. Pierre Nicolas de Hodiamont l'aurait obtenu de ses parents à la suite d'un partage en 1765 (extrait de l'acte de vente du bien - notaire Fraikin de Chokier, acte intervenu le 4 mars 1830 - copie photographique obtenue auprès des archives de l'état à Liège )



le bien de  
Monsieur De Hodiamont est propriétaire  
des immeubles constituant l'ancienne Seigneurie de  
Le Domaine de la Torette à titre de ses parents  
en vertu d'un partage passé devant G. J.  
Wereld, ancien Notaire à Liège, les 4 et 5  
et 6 de Novembre mil sept cent soixante cinq  
et la maison située entre Ivoz et Ramet  
aussi à titre d'ancien partage.

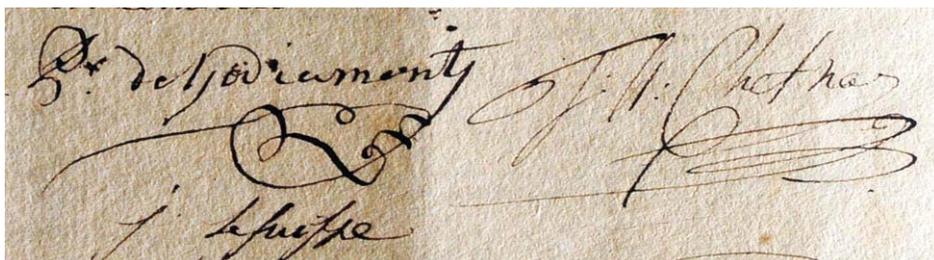
Pierre de Hodiamont a été très actif pendant la période française, j'en parlerai dans la chronique relative à cette période.

Il a vendu le bien avec d'autres sur Ramet, le 4 mars 1830. Voici un nouvel extrait de l'acte du notaire Fraikin de Chokier (copie de l'acte issu des archives de l'état à Liège - je remercie d'ailleurs le personnel des archives pour l'aide qu'il m'a apportée lors de mes recherches ). C'est François Arnold CHEFNAY qui acquière tous les biens en 1830. La famille Chefnay et descendants vont le conserver pendant 100 ans.



*Fraikin*  
Le 4 Mars 1830  
Vente  
Delivré Grosse.  
Cinquante deux  
Bougeries.  
approuvant et rembr  
en remplacem  
des trois mot  
rayés d'au  
Cocher.

en fait présent  
François de Hodiamont  
propriétaire, demeurant à Ramet, Canton de Seraing  
- Ses biens, arrentement et proximité de Liège,  
Lequel a, par les présentes vendu Cède et  
délivré avec la Garantie de fait et de droit.  
à Monsieur François-arnold - Guillaume  
Chefnay, avoué à la Cour de Liège, et demeurant  
rue bonne fortune, à ce présent et acceptant, acqui-  
reur pour lui ses héritiers et ayants cause  
1<sup>o</sup> Un Corps de ferme, bâtiment de Maître  
fonds de terre, Jardins, prairie, basquets Bois  
Sarts, Drets Communaux et généralement tout  
ce qui forme le bien appelé Commune mes  
la Torette, au vil Ramet, d'une contenance  
de quarante cinq bougeries ou environ  
2<sup>o</sup> Une prairie située Campagne entre Ivoz  
et Ramet contenant vingt trois arpents six centes,  
occupé par la veuve François Noton tenant  
à son Cédé, Madame Arnould, sans s'en servir. C'est par suite



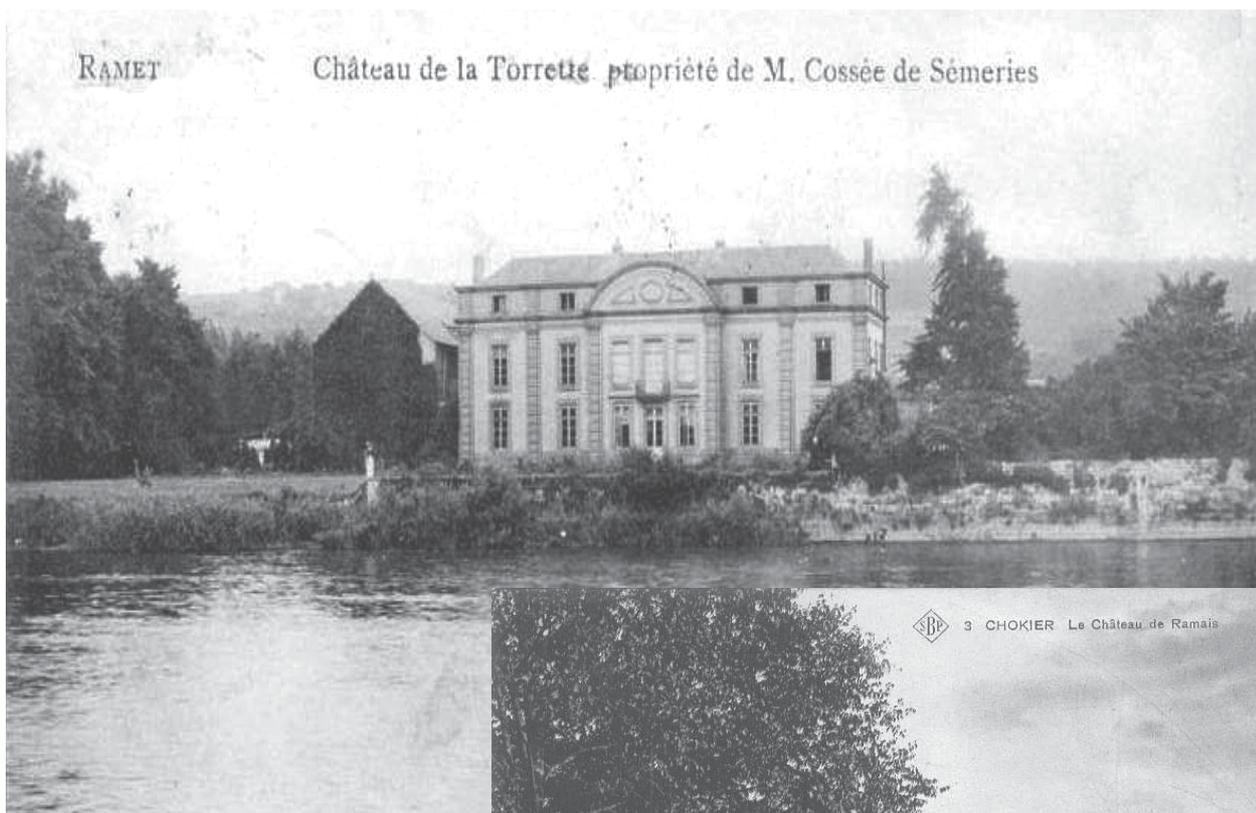
Signatures de Pierre Nicolas de Hodiament et François Arnold Chefnay (au bas de l'acte dont question)

J'ai aussi trouvé une autre preuve qu'en 1765 le bien appartient bien, à la famille de Hodiament. Dans le livre "*Des recès et actes de la communauté de Ramet de 1765 à 1770*", ainsi à la période de l'ancien régime ( les 3 villages avaient chacun: leur cour de justice et leur propre bourgmestre), on trouve le procès-verbal du 6 octobre 1765 qui décrit les différents manoirs de Ramet. Cet acte donne le partage de la somme d'argent récoltée lors de la vente de coupes de bois de l'année 1764. La recette de 1509 florins et 5 sous est divisée en 62 parts suivant le nombre de manoirs enregistrés par le Bourgmestre **Servais Bertrand**. Dans les parts, on remarque ces données :

- le seigneur de Hodiament ... pour la Thorette, ... deux manoirs.

Cinq autres manoirs sont aussi désignés au même seigneur, il s'agit des immeubles suivants : "*rue Baugnée*", "*rue Sompré*", "*maison proche de l'église*", "*au pied des hauteurs de Ramet*", et "*de Trokay*".

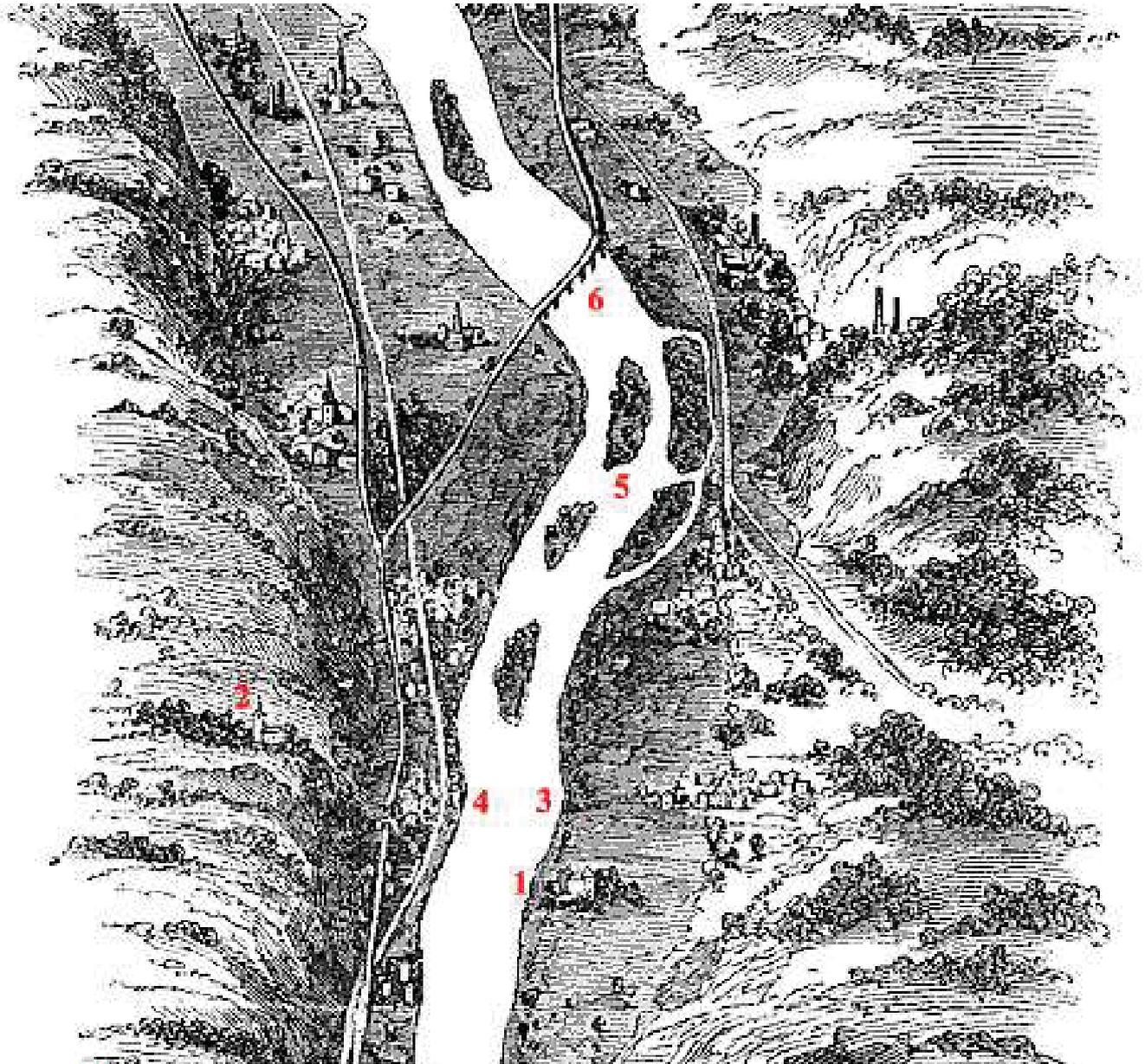
D'après toujours Charles M. Mouton, ce sont les Hodiament qui ont modifié, un tant soit peu, la façade. Comparez les deux images, celle du dessin de Remacle Leloup et celle de la carte postale suivante (collection C. Martin) :



Cette deuxième carte postale nous montre le côté ouest de l'immeuble (collection C. Martin). Cette carte est intitulée , à tort, château de Ramais ....



En 1844, Monsieur H. Guillery avait publié un petit, mais remarquable, "Guide du voyageur sur la Meuse". Un monument est dédié à cet ingénieur, à Chokier, là où fut réalisée la première passe navigable mise en chantier sous sa direction. Ce guide a un plan de la Meuse, une vue dessinée aérienne qui représente notamment les lieux. Ce dessin me laisse rêver sur le plaisir de naviguer en de si beaux paysages, du moins depuis Ivoz vers Huy en remontant le fleuve.



- 1 Le château de la Torette au bord de la Meuse, rive droite**
- 2 Le château de Chokier sur la colline en face**
- 3 Le passage d'eau entre Ramet et Chokier**
- 4 Le village de Chokier**
- 5 Les îles**
- 6 Le pont de chemin de fer au Val Saint-Lambert**



Il existe une autre image de cette "maison de plaisance". C'est celle d'une carte postale du 20e siècle. Nous voyons le château à l'arrière plan du passage d'eau (collection E Florani).

Des photos plus récentes sont à examiner : 2 images d'amateurs (collection A. Delagoen). Ces 2 photos prises vers 1934 -1937 nous montrent cette propriété, mais vue de l'arrière de la ferme. Elle a certainement toujours été occupée par les exploitants des champs des environs, certainement en bail à ferme puisque les différents propriétaires gardent l'ensemble des biens.

J'ai eu un doute sur le lieu photographié. Il est levé. Comparez la toiture de l'entrée de la ferme avec la vue de Remacle Leloup. Une autre confirmation est celle des autres images provenant du même lot. Le photographe a voulu immortaliser les lieux. Le bord de Meuse de la rive droite, entre Ramioul et Ivoz, avant la rectification de la Meuse et la création du pont-barrage. Il a également photographié la face avant du château depuis Chokier.





Une jolie gravure anglaise (!) du 19ème nous montre le: château et sa ferme au bord de la Meuse  
(collection Marcelle Stiennon)

### La famille, les descendants ... les derniers occupants du château

Le Bourgmestre de "Ramet", François Arnold Guillaume **Chenay** est né le 9 janvier 1802. Il épouse Marie Barbe Caroline **Demet** (1805-1886). De leur mariage naquirent 3 enfants :

1 - Joséphine Caroline CHEFNAY née en Septembre 1830 à Liège et décédée le 7 Oct 1860 à Spa.

Elle a épousé le 7 octobre 1851 Henri Bernard DEHASSE

Ils ont eu au moins deux enfants:

Françoise Isabelle Valentine DE HASSE

Pierre François Lambert DE HASSE

**2 - Mathieu Albert Edmond CHEFNAY.** Il fut Conseiller communal de Ramet

Né le 14 juillet 1828 à Liège et décédé le 15 novembre 1886 à Ramet, à l'âge de 58 ans

Marié le 27 septembre 1849 à Liège, avec Emilie de Zantis de Frymerson 1830-1893, dont au moins un enfant est connu : Marie Françoise 1850-1902, c'est elle qui nous intéresse pour la descendance

3 - Marie Françoise Jeanne CHEFNAY seconde fille de François Chefnay est morte célibataire.

**Marie Françoise Joséphe CHEFNAY**, fille d'Edmond et petite-fille de François est née le 19 octobre 1850 à Liège et décédée le 5 janvier 1902 à Ramet, à l'âge de 51 ans

Mariée le 5 juin 1871 à Vielsalm, avec **Edmond Alfred Joseph Cossée de Semeries** 1851-1885, dont elle fut veuve à l'âge de 35 ans. Celui-ci est décédé prématurément en son château de Blairon près de Malplaquet (France).

Deux enfants sont nés de ce mariage : Emilia et Charles.

**Emilie Marie Charlotte Hortense Cossée de Semeries 1872-1941**

Née le 30 avril 1872 à Vielsalm et décédée le 15 février 1941 à Anvers, à l'âge de 68 ans

Mariée le 4 août 1890, Liège, avec Jean de Biolley, vicomte 1867-1930, dont

- Marie-Emilie 1892-1976
- Gérard 1895-1976

**Charles Marie Edmond Cossée de Semeries 1875-1930**

Né le 20 mars 1875 à Frameries en Hainaut et décédé le 12 avril 1930 Ivoz-Ramet à l'âge de 55 ans  
Marié avec **Marie Lamine de Bex** le 19 juillet 1908, dont les enfants :

- Odette Cossée de Semeries 1901
- Hugues Cossée de Semeries 1899
- Emmanuel Cossée de Semeries 1903
- Charles Cossée de Semeries 1905
- Georgette Cossée de Semeries 1907
- Ghislain Cossée de Semeries 1909
- Serge Cossée de Semeries
- Marie-Ange Cossée de Semeries
- Gabriel Cossée de Semeries
- Alain Cossée de Semeries

Cette famille a été la dernière à habiter le château de la Torette avant sa vente à l'État, en vue de la rectification de la Meuse et de la création du premier pont-barrage.

Voici, ci-dessous, une photo de cette famille prise sur le seuil du château. Elle nous a été généreusement communiquée par les descendants des Cossée de Sémeries. La plupart d'entre eux sont maintenant domiciliés aux environs de notre capitale.

Je me dois en particulier remercier Anne Cossée de Sémeries, pour ses recherches au sein de sa famille.

Voici le commentaire de cette photo :

*"Les personnages sur le seuil de la maison de Ramet sont tous les enfants ( moins un ) de Charles Cossée de Semeries et Marie de Laminne de Bex. Le petit à droite assis, avec un col marin, est Gabriel, le prêtre tué par les Allemands à l'église de Ramet au moment de la Libération. Le plus petit est Alain, combattant et blessé à la guerre, mort un an après des suites de ses blessures ."*



J'ai parlé un peu des Cossée de Sémeries dans d'autres chroniques :

- celle sur la guerre 40-45 et la mort brutale de l'abbé Gabriel Cossée de Sémeries tué lâchement par les allemands en déroute.

- celle relative aux pro judicia au code forestier - période 1920-1942 où les fils de Charles le 11 août 1922 sont accusés de chasser sans permis:

*"Cossée de Semerie Hugues 23 ans, étudiant. Cossée de Semerie Emmanuel 19 ans, étudiant, fils de Cossée de Semmerie Charles, rentier 47 ans et de Laminne Marie, rentière, 44 ans, tous domiciliés à Ramet, lieu dit château de la Torette. Les deux premiers susdits se trouvaient à l'entrée de leur parc, d'où ils tiraient à l'aide de fusils à 2 coups sans être munis du permis régulier de chasse, les lapins rentrant dans ledit parc. Ceux-ci pourchassés par des rabatteurs qui contournaient une parcelle de froment que l'on fauchait à la machine dans la campagne voisine, leur appartenant. Malgré mon interpellation ils ont continué à tirer les lapins."*

Autre temps, autres mœurs. Ce procès-verbal à le mérite de nous apprendre notamment que la propriété est encore vaste et que la nature a encore ses droits. Charles Cossée de Sémeries était un grand chasseur. Ses chiens figurent d'ailleurs en image dans la revue "chasse et pêche", le n°12 du 21 décembre 1902

Je pense que c'est avec regret que cette famille songe encore à cette splendide propriété.. La question se pose : aurait-elle pu être conservée ? Allez savoir ? Personnellement je ne le pense pas avec la nécessité de la rectification de la Meuse.

A titre de recherches généalogiques, je vous indique la descendance de ces enfants, elle a été trouvée sur l'internet et est accessible à tous :

1- Odette Cossée de Sémeries est née le 23 août 1901 à Ivoz-Ramet son mariage a eu lieu le 22 août 1928 à Ivoz-Ramet avec Constantin le Paige né en 1901. Cette famille a encore des descendants en vie

2- Hugues Cossée de Sémeries né le 30 juin 1899 à Ivoz-Ramet marié avec Blanche Varlet (1899) le 5 décembre 1939 à Herstal

3- Emmanuel Cossée de Sémeries né le 1 avril 1903 à Ivoz-Ramet, marié le 7 juillet 1932 à Ixelles avec Elisabeth de Patoul 1909-1948, Cette famille a également des descendants en vie.

4- Charles né le 27 mai 1905 à Ivoz-Ramet marié le 9 septembre 1943 à Schaerbeek avec Jeanne Verstraeten 1910. Il y a aussi des descendants.

5- Georgette née le 2 mai 1907 à Ivoz-Ramet

6- Ghislain né le 21 mars 1909 à Ivoz-Ramet, marié avec Marthe Gaillard.

Cette première chronique sur François CHEFNAY n'a d'autre but que de rendre à la mémoire collective un patrimoine du passé, qui malheureusement a du être sacrifié, comme tant d'autres.

D'autres recherches sont encore possibles sur cette demeure. Cette chronique peut ainsi être complétées dans le futur.

Voici actuellement, une dernière illustration de ce château sur la carte de Ferraris (vers 1771-1778). (adaptation A. delagoen)

